

**COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 21 DECEMBRE 2016**

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mille quinze, le 21 décembre 2016 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 13 décembre 2016, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Annick DEVAUD-CHARLES, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU et ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC, Jacques DURET, Thierry TURBE et Jean-Claude BROCHARD.

Etaient absents excusés : Mesdames Peggy LUTON, Véronique HERAUD et Emmanuelle CURRAN ainsi que Monsieur Tony BERTHELOT.

Pouvoirs : Monsieur HERAUD à Monsieur RAYTON  
Madame CURRAN à Monsieur TURBE  
Madame LUTON à Madame CANARD  
Monsieur BERTHELOT à Monsieur PALITO

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Assistait à la séance : Thomas TOINEL, Assistant DGS.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le Maire informe que les remarques de Mesdames CANARD et LUTON ainsi que celles de Monsieur PALITO ont été prises en considération dans le compte-rendu.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 9 novembre 2016.

**2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET GROUPES DE TRAVAIL**

**2.1 – COMMISSION « ESPACES VERTS » DU 15 NOVEMBRE 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui procède à une synthèse des points abordés en séance du 15 novembre 2016.

***1. AMENAGEMENT DE LA COUR D'ACCUEIL DE L'ALSH***

*Rappel : en juin dernier, lors de la dernière réunion, F. GUELIN nous disait son souhait de voir aménager la cour d'entrée de l'ALSH car celle-ci présente des risques pour la sécurité des enfants : bâches arrachées, copeaux, pierres etc...*

*Dans l'urgence, début juillet, F. DELAGE avait retiré les éléments les plus dangereux en attendant que nous décidions d'un aménagement compatible avec la présence des enfants et l'esthétique.*

*Pour plus de sécurité les 2 grilles d'entrées vont être remplacées et équipées d'une ouverture électronique avec commande à distance.*

*La commission propose de laisser une platebande d'environ 1 mètre de profondeur sur toute la longueur côté droit (de la grille aux marches). Les bordures en pierre seront remplacées par 2 hauteurs de rondins et la terre sera enrichie. Ce petit espace sera laissé à la disposition des enfants pour y faire des plantations de fleurs selon les saisons (bulbes, plantes en pot etc...)*

*Le cheminement en gravier serait conservé ainsi que l'allée en béton lavé. Le reste de l'espace serait engazonné, un système d'irrigation étant déjà en place (arrosage nocturne avec minuterie).*

*Plutôt que la pelouse A. DEVAUD propose un semis de KIKUYU, joli visuellement mais peut-être pas très confortable. Très rustique en tout cas.*

*F. DELAGE estime à 1.5 semaine de travail (6 jours en période hivernale). Les travaux de préparation pourront être faits par les équipes de l'AI 17.*

*F. GUELIN sera informée de notre aménagement et pourra nous apporter quelques éléments supplémentaires si besoin.*

## **2. AMENAGEMENT ESPACE MAIRIE/BIBLIOTHEQUE**

*Un aménagement s'impose*

*Constat :*

- *pelouse inexistante 8 mois de l'année (les plus fréquentés),*
- *escaliers extérieurs occupés par les utilisateurs du wifi,*
- *mauvaise image des espaces verts de la commune.*

*La commission propose donc :*

- *de rechercher l'ancien puits ou faire poser un compteur vert,*
- *poser un système d'irrigation,*
- *semier de la pelouse,*
- *disposer des bancs de pierre pour créer un petit espace « connexion wifi »,*
- *protéger la cuve de gaz par 2 petits bancs en pierre (nous disposons d'un nombre suffisant de bancs en pierre à Thomazeau)*
- *créer un espace style « caniveau », le long du cheminement, cet espace serait rempli de galets multicolores (blanc : beige, crème...) et pourraient ainsi absorber l'eau qui s'écoule de la partie à l'étage (drain),*
- *si cela est possible, retirer 1 ou 2 lampadaires (les plus près de la cuve de gaz) pour faciliter des manœuvres de sortie de parking,*

- planter quelques gauras et sauges à la pointe près de l'escalier de secours,
- F. DELAGE estime à deux semaines de travail. La pose d'un système d'irrigation sera la phase la plus longue des travaux.

### **3. AMENAGEMENT DU SQUARE**

*B. TURBE informe la commission qu'un dossier de consultation a été monté par T. TOINEL en vue de retenir un cabinet d'études et pour préparer des plans d'exécution et un dossier de consultation d'entreprise pour assurer les différentes missions de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du square, rues Charles de Gaulle, du Square, des Ecoles. (fin de la consultation le 7 décembre 2016)*

*Nous pourrons ainsi mieux budgéter et programmer les travaux afin qu'ils soient terminés le 11 novembre 2018.*

*R. PALITO propose que pour cette date nous prévoyions une exposition du style de celle qui était proposée au Bois Plage le week-end dernier et qui était de grande qualité. Si cette proposition était retenue, il faudrait nous y prendre très tôt afin de retenir les organisateurs (M. PATRY, souvenir Français etc...).*

### **4. TERRAIN DU VENTOUX**

*La pose du grillage se fera avant la fin de l'année ainsi que les plantations (Griseline ou laurier palme) une buse et un couvercle cadencé seront posés sur le puits. La buse sera habillée de parements de pierre.*

### **5. CREATION D'UN DOCUMENT INFO ESPACES VERTS / PROPRIETE**

*Une première esquisse est donnée pour lecture.*

*Des phrases sont à raccourcir, des photos sont à rajouter etc. La commission manque de temps et décide de se retrouver dans quelques semaines pour y travailler ainsi que sur les moyens de diffuser les informations (réunion de quartier, réunions publiques etc).*

Au cours de la présentation du compte-rendu, plusieurs remarques ont été émises par les membres de l'assemblée, notamment concernant le projet d'aménagement de l'espace de la mairie/bibliothèque :

- Pour l'irrigation, il est retenu d'installer un compteur vert plutôt que de rechercher un ancien puits dont l'emplacement n'est pas précisément déterminé ;
- Mme CANARD précise que la configuration du projet d'aménagement de cet espace devrait être de forme arrondie pour casser le côté anguleux du bâtiment ;
- Pour la gestion des eaux de pluie provenant de la coursive, il est proposé de créer un drain au moyen d'une chaînette en pierre et de graviers ;
- En ce qui concerne la proposition de retrait d'un ou deux lampadaires pour faciliter les manœuvres sur le petit parking, Monsieur le Maire y émet des réserves ;

Concernant l'aménagement du square, Madame TURBE annonce les résultats de la consultation qui a amené à retenir le cabinet DL INFRA pour suivre les missions de maîtrise d'œuvre.

Pour le guide d'entretien et de fleurissement à destination des couardais, une réunion est programmée le 17 janvier pour finaliser le projet.

Après débat, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la commission « Espaces verts » du 15 novembre 2016.

### **3 – BUDGET COMMUNAL – DERNIER AJUSTEMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la fin novembre 2016, les services de la Trésorerie ont signalé un manque d'alimentation de l'article 1678 « Autres emprunts et dettes » pour assurer le remboursement des dernières échéances 2017 des créances du SDEER.

En effet, lorsque la Commune commande au SDEER des travaux remboursables sur plusieurs années, il convient d'effectuer une opération comptable pour alimenter le compte 1678 de créance qui est ensuite ponctionné à chaque échéance jusqu'à épuisement.

Or, après recherches, il s'avère que les dettes ainsi contractées entre 1996 et 1997 n'ont pas fait l'objet d'une intégration. Il convient donc de procéder à cette écriture comptable mais les crédits inscrits au budget s'avèrent insuffisants.

En conséquence, après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative suivante :

Dépenses		Recettes	
Imputation	Montant	Imputation	Montant
21534 – Réseaux d'électricité	11 500 €	1678 – Autres dettes	108 600 €
21538 – Autres réseaux	97 100 €		
<b>Total</b>	<b>108 600 €</b>	<b>Total</b>	<b>108 600 €</b>

### **4 – TARIFS COMMUNAUX : ZONE DE MOUILLAGES, LOCATIONS DE SALLES, PHOTOCOPIES, BIBLIOTHEQUE, CIMETIERE, PERISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS**

Monsieur le Maire rappelle, comme chaque année, que le Conseil Municipal doit fixer les tarifs communaux pour l'année suivante.

Ceux du camping et ceux relatifs aux occupations du domaine public ont d'ores-et-déjà été arrêtés par délibération du 9 novembre 2016.

Pour les autres tarifs, il est proposé de ne pas les modifier au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sachant que ceux du cimetière devraient évoluer en cours d'année, une fois le règlement revu.

Après présentation des différents tarifs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les tarifs communaux 2017 exposés tels qu'il suit :

<b>ZONE DE MOUILLAGES</b>	<b>BASSIN AU 1/01/2017</b>	<b>CHENAL AU 1/01/2017</b>
<b>La semaine</b>		
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	45,00 €	40.00 €

De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	45,00 €	40.00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	58,50 €	55.00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	77,50 €	70.00 €
<b>Le mois</b>		
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	85,00 €	60.00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	95,00 €	70.00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	105,00 €	80.00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	115,00 €	90.00 €
<b>L'année</b>		
Jusqu'à 4,99 M (catégorie 1)	415,00 €	270.00 €
De 5,00 à 5,99 M (catégorie 2)	465,00 €	320.00 €
De 6,00 à 6,99 M (catégorie 3)	515,00 €	370.00 €
De 7,00 à 7,99 M (catégorie 4)	570,00 €	430.00 €
<b>Caution : 200 € pour le chenal</b>		

<b>LOCATIONS DE SALLES ET MATERIELS</b>	<b>TARIFS AU 1/01/2017</b>
<b>Salle du Levant et des Ilattes administrés ou non administrés</b>	
La journée	45,00 €
Forfait réunion (3 heures maximum)	30,00 €
Caution salle	200,00 €
Caution ménage	150,00 €
<b>Salle du Levant et des Ilattes Associations</b>	
Heure	10.00 €
Demi-journée	30.00 €
Journée	40.00€
Du lundi au vendredi (5 jour)	150,00 €
Semaine complète (7 jours)	200,00 €
Caution salle	200,00 €
Caution ménage	150,00 €
<b>Salle des associations – pour les administrés</b>	
½ journée ou réunion (4 heures max)	90,00 €
Journée	180,00 €
Caution salle	800,00 €
Caution ménage	150,00 €
Caution rangement	150,00 €
<b>Salle des associations - Pour les non administrés</b>	
½ journée ou réunion (4 heures max)	200,00 €
Journée	380,00 €
Caution salle	800,00 €
Caution ménage	150,00 €
Caution rangement	150,00 €
<b>Salle des associations pour les associations</b>	
1 heure	10,00 €
½ journée	40,00 €
Journée	60,00 €
Du lundi au vendredi (5 jours)	200,00 €

La semaine (7 jours)	300,00 €
Caution salle	800,00 €
Caution ménage	150,00 €
Caution rangement	150,00 €
<b>Matériels – Pour les particuliers</b>	
Caution	100,00 €
Tables (l'unité) / jour	2,00 €
Bancs (l'unité) / jour	1,00 €
Chaises (l'unité) / jour	1,00 €

<b>PHOTOCOPIES ET TELECOPIES</b>	<b>TARIFS AU 1/01/2017</b>
A4 simple noir et blanc	0,18 €
A4 simple couleur	1.50 €
A4 recto-verso noir et blanc	0.36 €
A4 recto-verso couleur	3.00 €
A3 simple noir et blanc	0,36 €
A3 simple couleur	3.00 €
A3 recto-verso noir et blanc	0.72 €
A3 recto-verso couleur	6.00 €
Télécopie	0.80 €

<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>TARIFS AU 1/01/2017</b>
Adhérent de moins de 18 ans	Gratuit
Demandeurs d'emploi	Gratuit
Adhérent de 18 ans et plus	6.00 € pour une année de date à date
Forfait 1 mois	15.00 € pour 15 ouvrages maximum prêtés
Caution sur forfait 1 mois	20.00 €
Forfait par ouvrage non rendu ou anormalement dégradé	20.00 €

<b>CIMETIERE</b>	<b>TARIFS AU 1/01/2017</b>
<b>Concession</b>	
Concession 30 ans	350,00 €
Concession 50 ans	500,00 €
<b>Colombarium</b>	
Case 30 ans	815,00 €
Location temporaire 1 an	100,00 €
<b>Caveaux</b>	
Vente caveau 2 places	2 000,00 €
<b>Vacations de Police Municipale</b>	
La vacation	25,00 €

<b>TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS AU 1/01/2017</b>						
	Tarif à l'heure (décompté à la 1/2h)	Goûter (soir)	Repas cantine	Tarif plafond mensuel périscolaire (sauf mercredi AM)	Tarif plafond hebdomadaire ALSH	Pénalité de retard
Quotient Familial : 1501€ et + Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.30 €/h	0.30 €	2,50 €	40.00 €	52,00€	5 €
	1,10 €/h			34,00 €	44.20€	
Quotient Familial : 801€ à 1500€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.20 €/h			38.00 €	48,00€	5 €
	1.02 €/h			32.30 €	40.80€	
Quotient Familial : 401€ à 800€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.10 €/h			36.00 €	44,00	5 €
	0,93 €/h			30.06 €	37.40€	
Quotient Familial : 0€ à 400€ Tarif à partir du 2ème enfant (présences simultanées)	1.00 €/h			33.00 €	40,00€	5 €
	0,85 €/h			28.05 €	34,00 €	
Enfant non résident de l'Ile de Ré et non scolarisé à La Couarde : 1,80€ / heure						

## **5 – TARIFS 2017 DES MARCHES – RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TURBE qui explique que par délibération du 9 novembre dernier, le Conseil Municipal a défini les tarifs des marchés à appliquer en 2017 or une erreur matérielle (de type « copier/coller ») a fait apparaître des tarifs erronés.

Après exposé du problème, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rectifier l'erreur matérielle comme suit :

<b>MARCHES</b> Juillet et Août	<b>Tarif 2016</b>	<b>Tarif 2017</b>
Le ml intérieur par jour	3,00 €	3,05 €
Le ml extérieur par jour	1,95 €	2,00 €
<b>MARCHES</b> hors juillet et août	<b>Tarif 2016</b>	<b>Tarif 2017</b>
Le ml intérieur par jour	1,50 €	1,53 €
Le ml extérieur par jour	0,98 €	1,00 €

## **6 – CAMPING MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire présente les besoins en effectif du camping afin d'être fins prêts pour la saison touristique 2017, il est proposé au Conseil Municipal le tableau des effectifs suivants pour le camping municipal « Le Rémondeau ».

QUALIFICATION	DUREE	PERIODE	OBS.
Régisseur intéressé	5 ans	2014 - 2019	

Agent d'accueil polyvalent	Indéterminée	Au 1/01/2017	<i>Créé par délib du 9/11/2016</i>
<b>Agent polyvalent</b>	<b>6 mois</b>	<b>15/04 au 15/10</b>	<b><i>A créer</i></b>
Agent technique	1 an	1/01 au 31/12/2017	<i>Créé par délib du 9/11/2016</i>
<b>Agent technique</b>	<b>11 mois</b>	<b>1/02 au 31/12/2017</b>	<b><i>A créer</i></b>

Monsieur le Maire ajoute qu'une rupture conventionnelle de contrat a eu lieu avec un agent du camping en CDI en réponse à sa demande.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le tableau des effectifs 2017 comme présenté ci-dessus.

## **7 – DEROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre l'entrée en vigueur de la loi dite « Macron », les dérogations possibles au repos dominical dans les commerces ont été modifiées. Elles sont maintenant les suivantes :

1 – Dérogation législative générale pour 35 secteurs d'activités alimentaires et non alimentaires dans une surface de vente de moins de 400 m<sup>2</sup> : offices de tourisme, centres culturels, boulangeries, boucheries, hôtels, restaurants, ...

2 – Dérogations particulières

2.1 – Tous commerces de détail non alimentaires dans les zones touristiques

2.2 – Commerces alimentaires de détail de plus de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente (supérettes, supermarchés, ...) : Dérogations possibles du Maire pour l'ouverture de 12 dimanches dans l'année au-delà de 13 H 00, après avis du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

La Commune disposant de commerces alimentaires dont la surface de vente dépasse 400 m<sup>2</sup>, il est envisagé que le Maire prenne un arrêté autorisant ce type d'activité à ouvrir au-delà de 13 H 00 les 12 dimanches suivants :

- 9 et 16 avril 2017
- 7 mai 2017
- 4 juin 2017
- 9, 16, 23 et 30 juillet 2017
- 6, 13, 20 et 27 août 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## **8 – NOMINATION D'UN ELU REFERENT A LA SECURITE ROUTIERE**

Par courrier du 23 novembre 2016, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les services de l'Etat demandent « l'implication de l'ensemble des acteurs amenés à jouer un rôle en matière de sécurité routière », notamment les élus locaux pour :

- la sensibilisation aux risques routiers des personnels municipaux ;



- la mise en place d'actions de prévention et d'éducation routière en direction de la petite enfance, de la jeunesse et des seniors ;
- l'information des citoyens ;

Pour cela, l'Etat demande la nomination d'un élu référent en la matière.

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la nomination de Monsieur PALITO en tant qu'élu référent à la sécurité routière qui ne manquera pas de relater auprès de l'assemblée les mesures à appliquer.

## **9 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE – MISE EN CONFORMITE DES STATUTS COMMUNAUTAIRES**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié la répartition des compétences obligatoires et optionnelles des Communauté de communes.

Il convient donc de mettre en conformité les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, afin qu'ils répondent aux obligations législatives, sans que cela emporte modification des compétences qui lui ont été précédemment transférées.

Lecture faite des statuts par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de se prononcer favorablement sur la modification des statuts communautaires ci-annexés.

## **10 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE 2012-2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse du rapport et marque son étonnement quant à la nature de certains points d'étude d'aspect plus politiques.

En premier lieu, Monsieur le Maire fait état des étapes de l'examen, qui se sont déroulées entre le 12 janvier 2015 et 28 septembre 2016, et qui ont porté sur des entretiens, des contrôles sur place, des correspondances entre la collectivité et la Chambre Régionale des Comptes (CRC) jusqu'au rapport définitif.

Lors de cet examen 161 questions ont été posées par la CRC et 1183 documents ont été fournis par la Communauté de Communes.

Les observations ont ensuite fait l'objet d'une cotation entre les obligations juridiques à suivre, dont la collectivité n'est pas concernée, les obligations juridiques partiellement mises en œuvre et celles totalement mises en œuvre ou devenues sans objet.

Monsieur le Maire liste, tout d'abord, les obligations juridiques partiellement mises en œuvre ou qui ont fait l'objet d'un engagement de l'EPCI à les mettre en œuvre :

- UNIMA : demande de clarification des statuts de l'UNIMA et du mode d'adhésion de la CDC au syndicat mixte,

- PLUI : rappel de la nécessité d'une réflexion d'ensemble sur la localisation de l'urbanisation et des activités,
- ECOTAXE : demande de précisions par voie d'avenant de la convention entre les différents signataires,
- Budget des ordures ménagères : demande de production d'un état annexe aux documents budgétaires. Monsieur le Maire précise qu'une gestion analytique est en cours de mise en place,
- Personnel : montée en puissance des effectifs suite aux nombreux transferts de compétences,
- Demande de précisions de certaines délégations du Président à certains vice-présidents, notamment dans les domaines économie/tourisme et culture/social,
- Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : rappel de l'obligation de réunir cette commission sur les sujets relevant de sa compétence (DSP...),
- Demande de précisions et/ou reformulations concernant le protocole relatif au temps de travail,
- Journées congés attribuées par le Président, notamment avant Noël et premier de l'an : rappel de l'absence de texte prévoyant l'autorisation d'accorder ces jours,
- Opération construction gendarmerie : constat d'absence de solde de comptes de l'opération.

Monsieur le Maire poursuit avec les obligations juridiques d'ores-et-déjà mises en œuvre ou sans objet :

- Cabinets d'avocats : rappel des modalités de contractualisation avec eux. Point régularisé à ce jour par accord-cadre,
- Prévisions budgétaires : nécessité de mise en place d'instruments de pilotage financier, au vu de l'effet ciseau ci-dessous détaillé,
- Gestion des ressources humaines : nécessité de mise en place de mesures de pilotage de la gestion RH,
- Suivi des régies : demande d'actualiser certains arrêtés, et de sécuriser les lieux de dépôt,
- Délégations données au Président : rappel de l'obligation d'information systématique au Conseil communautaire,
- Budget des ordures ménagères : nécessité de fiabiliser les données permettant la facturation des professionnels,
- Ecoplage : projet concernant la commune de Rivedoux, rappel de l'impossibilité pour un prestataire de cumuler maîtrise d'œuvre et travaux. Monsieur le Maire précise que cette situation est liée à l'absence de concurrence pour ce chantier bien spécifique,
- Délais de création de poste : rappel de l'obligation de créer un emploi avant la publication de sa vacance.

Monsieur le Maire continue en soulignant les observations positives de la CRC :

- Bonne organisation et gestion des marchés publics,
- Rédaction en cours d'une charte pour prévenir les conflits d'intérêts,
- Bonnes relations avec les associations sans situation de gestion de fait,
- Bonne tenue des comptes : fiabilité des comptes, tenus conformément aux dispositions applicables,
- Prise en compte de la valeur professionnelle des agents pour les avancements d'échelon,
- Bonne tenue des dossiers concernant les marchés publics dignes avec traçabilité des processus de mise en concurrence.

Sur les points d'ordre financier, Monsieur le Maire apporte quelques éléments chiffrés.

- « Effet ciseau » des finances lié essentiellement à deux phénomènes :
  - o une constante évolution des dépenses au profit des communes entre 2009 et 2015, soit un total de 80,8M€ de dépenses de fonctionnement réalisées et 54,5 M€ de dépenses d'investissement réalisées en 7 ans,
  - o une constante diminution des recettes entre 2011 et 2015 (depuis la disparition de la taxe professionnelle) des suites de la baisse de la DGF et des prélèvements de l'Etat au titre du fonds national de garanties individuelles de ressources (FNGIR) et du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), soit une baisse de 14,1 M€ en 5 ans
- Rappel des choix et des votes des élus communautaires :
  - o aucune augmentation des taux de la fiscalité de la CDC depuis 2009,
  - o niveau de réalisation soutenu des investissements (55 M€)
  - o concentration sur 2 exercices (2013 et 2014) de l'essentiel des investissements, au lieu de 5 initialement prévus, à la suite de la tempête Xynthia,
  - o garantie des ressources des communes par l'augmentation des attributions de compensation, soit +18,52%. Il est rappelé qu'il avait été notamment décidé pour l'ancienne taxe professionnelle de répartir la progression des recettes de manière égalitaire entre les communes et la CDC.
  - o poursuite des transferts et des mutualisations diverses en faveur des communes (protection contre la mer, portage foncier pour le logement à loyer maîtrisé, fonds de concours pour les équipements sportifs, urbanisme...)

Malgré tout « l'effet ciseau » demeure à relativiser dans la mesure où la situation financière de la CDC reste en 2014 nettement supérieure à la moyenne nationale, notamment avec :

- une capacité d'autofinancement brut qui s'élève à 104 € par habitant, soit 73% de plus que la moyenne nationale qui est de 60 € par habitant.

- une capacité de désendettement de 5,91 années qui se situe largement en deçà du seuil de solvabilité d'une collectivité fixé à environ 12 années.

Suite à la présentation du rapport, Madame Virginie CANRD évoque la remise en cause de l'Ecotaxe au niveau de l'Etat. Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette question doit être traitée par le Conseil Constitutionnel et dont les conséquences pourraient être très importantes, voire graves, au niveau de l'île de Ré vu la manne financière générée par le pont.

Ce point ne fait pas l'objet de décision du Conseil Municipal.

## **10 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **10.1 – RENDEZ-VOUS PREFECTURE**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée avoir obtenu un rendez-vous avec Monsieur Eric JALON, Préfet de Charente-Maritime, le 9 janvier où il sera question, d'une part, du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) pour avoir un calendrier des travaux concernant le premier rang de défense et aborder le dossier du deuxième rang, et, d'autre part, le plan de prévention des risques littoraux (PPRL) dont le sujet est intimement lié au premier.

### **10.2 – MARCHE DE NOEL INTER APE**

Monsieur le Maire profite de la séance du Conseil Municipal pour remercier l'Association des Parents d'Elèves (APE), pour l'organisation réussie du marché de Noël des 10 et 11 décembre, ainsi que les services techniques municipaux de St Martin, du Bois et surtout de La Couarde qui ont œuvré efficacement pour que cette fête soit une totale réussite.

### **10.3 – ACQUISITION FONCIERE – TERRAIN MERCIER**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la finalisation du dossier d'acquisition du terrain MERCIER situé à proximité des ateliers municipaux. Dans la même démarche, les propriétaires d'un terrain adjacent ont été contactés pour acquérir une parcelle au même prix. Ces derniers seraient d'accord pour céder une partie de ladite parcelle moyennant l'échange d'un autre bout de terrain communal. Un géomètre devrait intervenir en janvier avant d'établir l'acte d'échange et d'acquisition.

### **10.4 – DIGUE DU BOUTILLON – FIN DE CHANTIER**

Monsieur le Maire informe la fin du chantier de la digue du Boutillon fin janvier par la finalisation de l'aménagement du parking. Il ajoute que le Département devra acquérir une partie du terrain d'emprise du parking dont elle n'est pas propriétaire.

### **10.5 – ETUDE PORTANT SUR L'AGRICULTURE SUR L'ILE DE RE**

Monsieur le Maire informe de son intervention en séance communautaire concernant une étude sur l'agriculture rétaise pour la confier à la Chambre d'Agriculture et non au conseil économique et social de l'île de Ré (CESIR) comme prévu initialement.

Monsieur le Maire souhaite que tous les types d'agriculture soient pris en compte dans cette étude et incite les agriculteurs à s'exprimer. Il souhaite également que les problématiques des sauniers et des ostréiculteurs soient traitées séparément.

#### **10.6 – PREPARATION BUDGET 2017**

Monsieur le Maire informe qu'il attend les propositions des adjoints pour cette fin de semaine afin de construire la trame du budget 2017 qui fera l'objet d'un premier arbitrage par la municipalité courant janvier avant une commission financière et un débat d'orientation budgétaire (DOB) en février.

#### **10.7 - COMMUNICATION – BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur CLEMENT informe de la validation du bon à tirer du Kiosque N°35 qui sera distribué en avant-première le 6 janvier 2017 à l'occasion des vœux du Maire à la population.

#### **10.8 - URBANISME - RECRUTEMENT**

Monsieur le Maire informe du recrutement d'un agent contractuel, pour 4 mois, à compter du 3 janvier, au service urbanisme, pour faire face dans un premier temps au départ en retraite de Valérie EVANO.

#### **10.9 - FACEBOOK**

Monsieur CLEMENT invite tous les élus disposant d'une page Facebook à diffuser et à partager la page de la mairie.

#### **10.10– PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au 25 janvier 2017 à 18h.

**Monsieur le Maire souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.**

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19h30.